

Séance du 20 Avril 1964

OBJET : Règlement
des frais au Conser-
vateur des Hypothèques

64040

Le vingt Avril mil neuf cent soixante quatre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Royan s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hubert MEYER, Maire, d'après convocations faites le 15 Avril 1964.

Etaient présents : MM. MEYER, MATRAS, BRENUSSEAU, ROCHEDEREUX, LANQUE, MOUCHOT, POUGET, GUILLAUD, BISCAYE, MONGRAND, FONTANILLE REIX, ETCHEPPE, Melle FOUCHE, MM. NARTEAU, BOUCHET, GACHET, BUJARD GALLAND et BETOUS

Représenté : M. FLAHAUT par M. FONTANILLE

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. GACHET ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Conservateur des Hypothèques de Marennes a établi copie d'une transcription qui lui a été demandée pour le terrain de la ville situé Bd de Cordouan. Il a adressé un état de frais s'élevant à 12 francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'état de frais présenté par M. le Conservateur des hypothèques de Marennes

Vu l'avis favorable de la Commission Plénière en date du 9 Avril 1964

DECIDE

- de verser à M. le Conservateur des Hypothèques la somme de 12 francs pour copie d'une transcription hypothécaire demandée par la Ville.

- que le mandatement sera effectué sur le chapitre XXXI "Dépenses Imprévues" du budget primitif 1964.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents

ROCHEFORT-s/MER, le 29 AVR 1964

Le Sous-Préfet



APPROUVE

[Handwritten signature]



POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Maire,
l'Adjoint Délégué,

[Handwritten signature]